Le projet en chiffres

13 ha de foncier abandonné revalorisé sans artificialisation.

17,4 MWc de puissance installée.

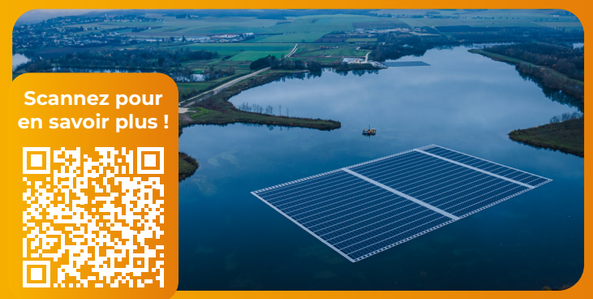
8 500 habitants* alimentés en électricité renouvelable (avec chauffage et ECS**).

150 tonnes* de CO_2 évitées, Soit l'équivalent de retirer 120 voitures de la circulation.

56 000 € de fiscalité annuelle pour le territoire.

*Les données relatives aux émissions évitées et au nombre d'habitants alimentés reposent sur un calcul fondé sur la méthodologie recommandée par l'ADEME. Cette méthodologie, spécifiquement conçue pour le contexte énergétique local et mise à jour annuellement, tient compte de la source d'injection d'électricité ainsi que de son empreinte carbone locale.
**Eau Chaude Sanitaire.

Référence d'un parc à proximité
Parc solaire flottant de Plaine de Nanges (89)



Questions fréquentes

Quelle durée de vie pour les panneaux photovoltaïques ?

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30 ans avec des garanties distinctes proposées par les fabricants :

- Soit 90% des performances initiales sont garanties sur une durée de 10 à 12 ans ;
- Soit 80% des performances initiales sont garanties sur une durée de 20 à 25 ans.

Peut-on recycler et valoriser les matériaux ?

Les panneaux photovoltaïques présentent un taux de valorisation de 94,7% selon Soren (éco-organisme à but non lucratif financé par les producteurs en amont de la mise en service des centrales PV). De plus, au moment du démantèlement, le site peut-être remis dans son état initial ou peut trouver une nouvelle orientation selon les besoins affichés par le territoire.

BORALEX

En France, depuis près de 30 ans, Boralex investit dans le développement des énergies renouvelables

Développement, construction, exploitation et maintenance de sites de production d'énergie renouvelable

78 PARCS ÉOLIENS **8 PARCS SOLAIRES** **2 ACTIFS DE STOCKAGE**

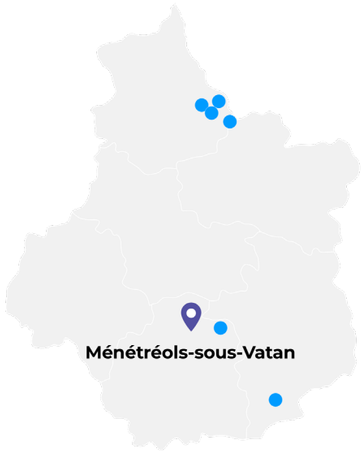
1.2 million de français alimentés chaque année en énergie renouvelable

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE 1,4 GW

16 agences et bases de maintenance au plus près des parcs.

300 Employé(e)s

Boralex en Région Centre-Val de Loire, c'est :



+108 MW en exploitation

6 parcs éolien en exploitation

1 base de maintenance :
Ménétréols-sous-Vatan (36)

Vos contacts sur le projet

Lord SEIF
Chef de projets
lord.seif@boralex.com

Steven ROLL
Développeur territorial
steven.roll@boralex.com

Boralex
12 rue Vignon
75009 Paris

@boralexeurope
boralex.com

Photos non contractuelles
Papier 100 % recyclé
© Boralex

BORALEX

Le Journal du Solaire

NUMÉRO 1 | **NOVEMBRE 2026**


Parc Solaire de la Grange du Causse (34)

PROJET SOLAIRE LES CHAPELLES

Dans un contexte où la maîtrise de notre approvisionnement énergétique est devenue un enjeu majeur, les territoires ont un rôle essentiel à jouer en participant au développement d'une production d'électricité locale et renouvelable.

À Marcilly-en-Villette, le projet photovoltaïque Les Chapelles s'inscrit dans cette dynamique. Développé sur un terrain aujourd'hui inculte et sans usage agricole productif, il vise à produire une électricité renouvelable locale tout en donnant un nouvel avenir à ce foncier.

Chez Boralex, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet passe avant tout par le dialogue et la transparence. C'est pourquoi nous souhaitons informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire de l'avancement du projet.

Ce premier numéro du Journal du Solaire est une démarche volontaire de la part de Boralex afin d'informer, en accord avec ses parties prenantes, le territoire sur les grandes étapes du projet.

Le projet solaire

Le projet solaire Les Chapelles est implanté sur la commune de Marcilly-en-Villette, dans le Loiret, à environ 20 km au sud-est d'Orléans. La zone d'étude **couvre près de 24 ha de terrains** quasiment plats, aujourd'hui occupés par des prairies en friche et des cultures pour gibier.

Le site, facilement accessible **depuis la RD 921**, est marqué par la présence historique de déchets et de remblais qui ont durablement dégradé ses qualités agronomiques et environnementales. Le projet prévoit ainsi la revalorisation d'environ **13 ha de foncier abandonné**, sans artificialisation, au travers de l'implantation d'une centrale photovoltaïque fixe d'une **puissance de 17,4 MWc**.

Développé par Boralex, le projet fait l'objet d'une concertation continue avec les acteurs du territoire. Les échanges ont été engagés dès septembre 2023 avec la commune de Marcilly-en-Villette, puis se sont poursuivis avec la Communauté de communes des Portes de Sologne, la Chambre d'agriculture du Loiret, les services de l'État et le SDIS45. Par ailleurs, le site a été classé en **zone d'accélération des énergies renouvelables** par délibération communale du 1er décembre 2023.

Cette démarche de concertation a conduit à un **avis favorable du conseil communautaire le 27 mai 2025**, puis à un **avis favorable du conseil municipal le 9 juillet 2025**, sous réserve notamment du respect du caractère non artificialisant du projet, des recommandations agricoles et environnementales, ainsi que des conditions de raccordement. En complément, une campagne de porte-à-porte a été menée durant l'été 2026 afin d'informer les riverains et de recueillir leurs observations pour enrichir la conception du projet.

Depuis 2023, Boralex a mandaté plusieurs bureaux d'études indépendants afin de réaliser des études approfondies sur les volets agricole, écologique, paysager, technique et réglementaire. Réalisées sur un cycle biologique complet, ces études visent à caractériser l'état initial du site et de son environnement, à identifier les enjeux présents et à adapter le projet en conséquence.

Elles ont notamment permis d'identifier, d'inventorier et d'analyser les principaux enjeux environnementaux et leurs sensibilités, présentés ci-contre :

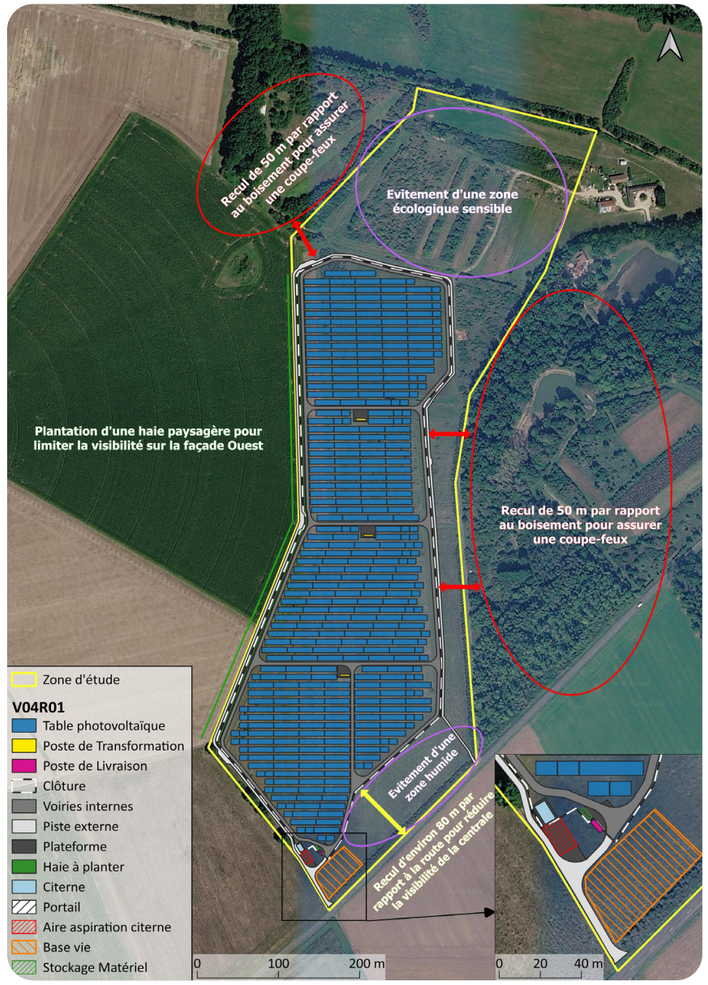
Agricole : le caractère inculte du terrain a été confirmé par la Chambre d'Agriculture du Loiret et le site figure dans le document-cadre départemental approuvé le 18 juin 2025.

Écologique : Les inventaires faune-flore réalisés sur quatre saisons ont conduit à éviter en grande partie les haies et zones humides sensibles. Le projet prévoit également la restauration de 3,5 ha en prairies humides fonctionnelles afin de renforcer les fonctions écologiques et hydrologiques du site d'implantation.

Paysager : l'intégration visuelle constitue un enjeu majeur du projet. Afin de favoriser son insertion dans le paysage, celui-ci prévoit la plantation d'une haie paysagère en limite ouest, le maintien de la haie existante le long de la RD921, ainsi qu'un recul des installations photovoltaïques par rapport à l'axe routier départemental.

Règlementaire : Le projet est implanté en zone agricole du PLU de Marcilly-en-Villette, où les équipements d'intérêt collectif, dont les centrales photovoltaïques au sol, sont autorisés. Il répond également aux critères du décret du 29 décembre 2023 permettant son exemption de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), grâce au maintien de la perméabilité des sols, du couvert végétal et à l'absence de vocation agricole productive du site.

Les résultats de ces études nous ont permis de dresser l'état initial du site. Grâce à ce dernier, nous avons une visibilité précise des enjeux et sensibilités du site et des contraintes réglementaires, techniques et/ou d'usage. À l'aide de ces éléments, nous sommes passés dans une phase de conception du projet durant laquelle nous avons comparé différents scénarios d'implantation. De cette réflexion est née l'implantation présentée ci-contre. Elle représente le meilleur compromis de prise en compte des sensibilités et enjeux du territoire.



Implantation prévue du parc solaire Les Chapelles

Chronologie du projet

Juin 2023
Lancement des études

2025
Juillet : réunion en pôle EnR à la DDT45
Novembre : réunion comité du projet

2026
Novembre : Dépôt de la demande de Permis de Construire

2027 (prévisionnel)
2nd semestre : enquête publique

2028 (prévisionnel)
Autorisation du Permis de Construire

2029 (prévisionnel)
Chantier de construction

2030 (prévisionnel)
Mise en service



Photomontage du futur parc depuis l'entrée du site

Vous voulez en savoir plus sur le projet ? Scannez le QR Code !